

Nature de la structure : Collectivité publique

Territoire d'intervention : Région CENTRE

Domaine d'intervention :

- ◆ INFORMATION/SENSIBILISATION
- ◆ ACCOMPAGNEMENT
- ◆ ETUDES
- ◆ MAITRISE D'OUVRAGE
- ◆ FORMATION
- ◆ CONSEIL
- ◆ RECHERCHE/INNOVATION
- ◆ APPUI TECHNIQUE

Adresse	9, rue Saint Pierre Lentin 45042 ORLEANS Cedex
---------	---

Téléphone	02 38 70 30 30
Fax	02 38 70 31 18
Site Internet	http://www.regioncentre.fr

PRESIDENT : François BONNEAU

Personnes « référents » EFFICACITE ENERGETIQUE

- ◆ **Céline DUPONT LEROY**
 Chef de service Pôle d'Efficacité Energétique
Téléphone : 02 38 70 34 41 / 06 30 29 74 02 **Mail :** celine.dupont-leroy@regioncentre.fr
- ◆ **William PALIS**
 Chargé de mission Pôle Efficacité Energétique
Téléphone : 02 38 70 30 97 **Mail :** william.palis@regioncentre.fr
- ◆ **Francelise WEINLING**
 Assistante
Téléphone : 02 38 70 30 80 **Mail :** francelise.weinling@regioncentre.fr

Personne « référent » DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- ◆ **Claire JORY**
 Chef de service Présentation des risques et éducation à l'environnement
Téléphone : 02.38.70.27.72 **Mail :** claire.jory@regioncentre.fr

Personne « référent » DIRECTION DES LYCEES / PATRIMOINE

- ◆ **Amandine BUI-VAN**
 Chargée de mission
 Programmation technique et énergétique, Cellule programmation – Direction des lycées et de l'action éducative
Téléphone : 02 38 70 33 61 **Mail :** amandine.bui-van@regioncentre.fr

MISSIONS GENERALES

Selon la loi : « l'institution régionale a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégralité, de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes ».

Au-delà des compétences spécifiques déterminées par la loi que sont : les lycées, la formation professionnelle, l'apprentissage, le développement économique et l'aménagement du territoire, la Région a étendu ses compétences dans les domaines de l'environnement, de la recherche, de la jeunesse et, de manière encore plus affirmée, dans le domaine des transports, surtout ferroviaires.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Le conseil régional est une collectivité territoriale régie par le code des collectivités. Il est géré par des représentants élus pour 4 ans par les personnes physiques inscrites sur les listes électorales. Le mode d'élection est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

- ✓ L'assemblée régionale est composée de 77 conseillers régionaux élus au suffrage universel lors des élections régionales. Cette assemblée, qui se réunit 4 fois par an, vote le budget de la Région et décide des grandes politiques régionales dans ses nombreux domaines de compétences.
- ✓ En dehors de ces grandes orientations et pour les appliquer, l'assemblée régionale délègue à une commission permanente, qui se réunit une fois par mois, le soin de prendre des décisions sur les très nombreux dossiers instruits par les services.
- ✓ Les commissions permanentes, ainsi que les réunions de l'assemblée régionale, sont toujours précédées des réunions des commissions thématiques. Chacune de ces commissions, dans son domaine spécifique, étudie les dossiers qui lui sont soumis et prépare les décisions de la commission permanente et de l'assemblée régionale.
- ✓ Le Conseil Régional du Centre est découpé en de nombreuses directions (*cf. organigramme sur le site Internet de la région*) dont le service pôle efficacité énergétique rattaché à la Direction Générale des Services adjointe Stratégies, Europe, Partenariat, Transversalité (**DGSEPT**) ; la Direction Générale Formation Education (**DGFE**) regroupant, entre autres, la Direction des Formations Professionnelles, la Direction de l'Apprentissage et la Direction des Lycées ; la Direction Générale Déplacements Régionaux Environnement et Aménagement regroupant, entre autres, la Direction de l'Environnement.

MISSIONS SPECIFIQUES ENVIRONNEMENT / BATIMENT

- ⇒ La Région se positionne comme animatrice, facilitatrice pour l'ensemble des acteurs régionaux qui travaillent sur la thématique « Energie ». Pour mener à bien cette mission, elle a créé le Pôle Efficacité Energétique afin de mobiliser : la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, le développement économique. Trois objectifs ont été fixés :
 - maîtriser les consommations d'énergie,
 - développer les énergies renouvelables,
 - permettre un accès à l'énergie à tous.
- ⇒ La Région participe à la sensibilisation, à l'accompagnement et d'une façon plus large, à l'animation de réseaux dans le processus de prise en compte de l'efficacité énergétique par l'ensemble des acteurs locaux. Elle a donc souhaité aller plus loin en constituant et en animant un réseau de collectivités locales dans la cible des 5 000 à 15 000 habitants, en adhérant à l'association Effinergie et à l'association HQE.
- ⇒ Au-delà de l'énergie, le Conseil Régional participe au développement de la montée en compétences des acteurs intervenant sur les champs de l'environnement via l'Ecopôle, le développement des Agendas 21 locaux, le forum de l'eau.
- ⇒ Il assure également des missions générales d'amélioration de la qualité de l'air, de la gestion des déchets dangereux, de la mobilité durable...

ACTIONS EN COURS EN FAVEUR DE LA THEMATIQUE ENVIRONNEMENT / BATIMENT

Le Conseil Régional participe au développement durable du territoire grâce à la mise en place de dispositifs financiers.

⇒ SOUTIEN A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.

- ✓ **Isolaris.** Depuis octobre 2007, la Région Centre et les banques partenaires aident les particuliers à franchir le pas des économies d'énergie ou des énergies renouvelables. Pour entreprendre les travaux d'isolation (*toitures, murs, et planchers exclusivement*) ou d'installation de système solaire thermique, la possibilité est offerte de contracter un prêt de 15 000 € maximum (*selon le type de travaux*) à un taux de 0 %. La Région et les banques prennent en charge l'intégralité des intérêts dudit emprunt.
- ✓ **Convention Etat / ADEME / Région** permettant de mettre en place des aides sur 3 champs :
 - L'émergence de la demande (*audits « énergie », diagnostics thermiques, études de faisabilité*)
 - Les bâtiments durables (*appel à projet « efficacité énergétique »*)
 - Les énergies renouvelables (*bois énergie, géothermie et solaire thermique*)
- ✓ **Le programme FEDER Centre.** Approuvé par la Commission Européenne, il permet à la Région Centre de soutenir la recherche, l'innovation et "l'économie de la connaissance" pour renforcer la compétitivité et l'emploi de l'économie régionale. On notera dans ce cadre l'existence d'un appel à projet « démonstrateurs » et le soutien aux projets de réhabilitation énergétique des logements sociaux. Ce dispositif européen vise à soutenir des projets innovants en matière d'efficacité énergétique peu diffusés sur le territoire régional et pour lesquelles des actions de démonstration sont prévues : accessibilité de la réalisation, instrumentation, communication associée, formation... Les volets « bâtiment » et « transport » sont concernés notamment à travers la diminution des besoins énergétiques primaires et la valorisation des énergies renouvelables ou réutilisables en substitution. La Région est délégataire de la gestion de ces fonds, elle fixe ainsi les exigences, instruit, soutient financièrement et accompagne les porteurs de projet.

⇒ ACCOMPAGNEMENT A L'INTEGRATION DES OBJECTIFS « GRENELLE »

- ✓ Pour augmenter le taux de passage à l'acte des collectivités vers des actions de maîtrise de l'énergie (*comportements, travaux...*) engagées à la suite d'un diagnostic thermique, le Conseil Régional a lancé une action collective avec les bureaux d'études thermiques
- ✓ Le Conseil Régional travaille également en interne pour améliorer sa prise en compte de l'environnement en tant que maître d'ouvrage sur son patrimoine. Pour ce faire, un guide qualité a été élaboré avec les partenaires, une charte a été signée et un groupe de pilotage se réunit régulièrement pour travailler sur les axes à améliorer (*formation, indicateurs de suivis...*). Un contrat de performance énergétique sur 20 lycées est en cours avec des objectifs de résultat fixés.
- ✓ Le Conseil Régional du Centre, l'ADEME et l'Etat ont décidé, en 2008, de créer un **observatoire régional des énergies** (*formation, indicateurs de suivis...*).

⇒ ETUDE / FORMATION / RECHERCHE

- ✓ Combinant son rôle de maître d'ouvrage à sa mission de formation, la Région se dote de bâtiments au sein des lycées servant de vitrine et de **plateforme pédagogique** : le lycée du Subdray, la maison PASS I LAB au lycée Gaudier Brzeska...
- ✓ La Région a mis en place en 2007 une action spécifique sur la **recherche** dans le domaine de l'énergie via un appel à projet qui a permis de retenir plusieurs projets :
 - EXHYNUMO, sur la sécurité des réservoirs utilisés pour le stockage d'hydrogène ;
 - LASECOM, sur le développement et l'optimisation des technologies laser d'allumage et de contrôle de la combustion pour la valorisation énergétique des gaz pauvres ;
 - LIFPAC, pour les liquides spécifiques pouvant être utilisés dans les piles à combustible ;
 - BIOTHERMEX, projet portant sur l'impact de l'exploitation thermique à grande échelle des aquifères (hausse de la température de l'eau, développement microbiologique) ;
 - ELECTROLYTE et EOMAT, sur l'optimisation des performances des piles à combustibles.